

**COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES
ET LE TERRITOIRE DU BAS-SAINT-LAURENT**

**COMPTE RENDU
RENCONTRE DES COMMISSAIRES**

Mardi le 13 septembre 2011 à compter de 9 h 00
Salle de conférence, CRÉ du Bas-Saint-Laurent

PRÉSENCES

- Yves **Bell**, Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
- Jérémie **Caron**, Première nation Malécite de Viger
- Mireille **Chalifour**, Collège électoral regroupant les organismes de bassin versant
- Bertin **Denis**, Table des préfets du Bas-Saint-Laurent
- Marc-André **Dionne**, président de la CRRNT
- Sylvie **Laliberté**, Collège électoral des producteurs acéricoles
- Alain **Lapierre**, Collège électoral regroupant les industriels forestiers
- Pierre **Laplante**, Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent
- Simon **Lemay**, Collège électoral regroupant les gestionnaires fauniques et les représentants des chasseurs, pêcheurs et piégeurs
- Patrick **Morin**, Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
- Joseph **Pitre**, Collège électoral regroupant les industriels de la transformation du feuillu
- Paul **Saint-Laurent**, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- Luc **Sirois**, Chaire de recherche sur la forêt habitée de l'UQAR

ET

- Geneviève **Constancis**, CRÉ du Bas-Saint-Laurent
- Jean-François **Gagnon**, Coordonnateur de la CRRNT
- Luc **Lavoie**, CRÉ du Bas-Saint-Laurent

ABSENCES

- Bernard **Ouellet**, Collège électoral regroupant les sociétés d'exploitation des ressources, les groupements forestiers et les coopératives de travailleurs

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

La réunion débute à 09 h 05. Marc-André Dionne souhaite la bienvenue aux trois commissaires qui n'étaient pas présents lors de la première rencontre et leur demande de préciser leurs attentes. L'ordre du jour est adopté avec un varia ouvert.

2. ADOPTION ET SUIVI DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 29 JUIN 2011

Le compte rendu est adopté avec l'ajout suivant au point 4 – Travaux de la CRRNT :

« Un volet communication devrait être prévu afin de faire connaître les travaux de la CRRNT et le PRDIRT à un éventail plus large d'intervenants. À cet égard, une campagne de communication à plusieurs niveaux (publics cibles) pourrait être envisagée dans le plan de mise en œuvre ».

Les éléments de suivi :

- Il est proposé d'obtenir l'avis de l'OIFQ sur la nécessité qu'un arbitre soit membre de l'ordre pour résoudre un litige lié à la planification opérationnelle : une lettre a été envoyée à cet effet.
- JF Gagnon préparera une proposition de règles de fonctionnement de la CRRNT basée sur les us et coutumes des dernières années : **En préparation.**

3. IDENTIFICATION DES AIRES PROTEGEES

JF Gagnon passe en revue le document *Mise à jour des travaux du comité sur la détermination d'aires protégées candidates au Bas-Saint-Laurent*. Les constats et les recommandations présentés dans le document sont discutés par les commissaires. Compte tenu de l'importance et de la sensibilité du dossier, un comité technique doit alimenter la CRRNT qui effectuera les arbitrages nécessaires. Le document est adopté avec une précision dans le mandat (voir annexe 1).

4. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PRDIRT

4.1 FICHES

JF Gagnon, Luc Lavoie et Geneviève Constancis présentent les fiches descriptives qui composent le plan de mise en œuvre du PRDIRT. Les commissaires sont invités à émettre leurs questions/commentaires sur les fiches afin de les bonifier. De manière générale, les commissaires souhaiteraient l'ajout d'une section mise en

contexte à chaque fiche afin de mieux comprendre les actions proposées, leurs liens avec l'historique régionale et les objectifs du PRDIRT. De plus, il est également convenu de bonifier les fiches en identifiant les porteurs de dossier, les partenaires ainsi que les principales opportunités. Ces éléments seront introduits dans la prochaine mouture du plan de mise en œuvre.

Les fiches 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.7, 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4 sont commentées. Les autres fiches seront présentées et discutées à la prochaine rencontre de la CRRNT.

4.2 MONTAGE FINANCIER ET PMVRMF - VOLET II

JF Gagnon passe en revue la note *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II*. Les commissaires prennent connaissance de l'état de situation et des recommandations pour la ventilation de l'enveloppe régionale du volet II. Le document est adopté sans modification (voir annexe 2).

La présentation des prévisions budgétaires est remise à une prochaine rencontre.

5. TABLE DE GIRT

Le point est remis à la prochaine rencontre.

6. VARIA

6.1 Geneviève Constancis informe les commissaires que le C.A. de la CRÉ recherche des candidatures potentielles pour l'autre poste de commissaire qu'il doit combler à la CRRNT. Les commissaires sont priés d'envoyer leurs suggestions à Geneviève ou JF Gagnon.

6.2 Paul St-Laurent présente les grandes lignes de la consultation publique sur la politique de forêts de proximité qui se déroule jusqu'au 11 novembre. Les commissaires seront mis à contribution à la prochaine rencontre de la CRRNT afin d'aviser la CRÉ dans l'élaboration de son mémoire.

La prochaine rencontre est prévue pour le lundi 3 octobre.

La réunion est levée à 16 h 35.

Éléments nécessitant un suivi :

- JF Gagnon préparera **une proposition de règles de fonctionnement de la CRRNT basée sur les us et coutumes des dernières années.**

Jean-François Gagnon
Coordonnateur de la CRRNT

Adoptée par les commissaires de la CRRNT
Réunion du 13 septembre 2011

HISTORIQUE DE MISE EN PLACE DU COMITE

- La CRRNT a mis en place au printemps 2010 un comité de travail sur les aires protégées candidates.
- Dans le cadre de l'élaboration du PRDIRT, plusieurs intervenants ont réclamé une concertation sur l'établissement d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent pour combler des carences au réseau.
- Dans le cadre de la demande pour la certification des terres publiques, les industriels forestiers devaient déposer une proposition d'aires protégées candidates qui devait faire l'objet d'un certain consensus auprès des « parties intéressées (ex : ONGE, autochtones) ».
- Dans le cadre du plan d'action 2010-2015 du MDDEP, le gouvernement du Québec vise l'atteinte de 12 % d'aires protégées d'ici 2015, à l'échelle de la province.
- Le comité a donc été créé afin de ne pas réaliser plusieurs exercices en parallèle, mais bien un seul.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

- Après plus d'un an de travail, le comité se retrouve dans une impasse; la collaboration est difficile et les résultats tardent à arriver.
- Le mandat du comité ainsi que la démarche sont remis en question à chaque rencontre et leur compréhension semble différer d'un individu à l'autre.
- Les industriels forestiers ont obtenu leur certificat FSC, mais avec trois requêtes d'action corrective (RAC) pour le volet aires protégées, c'est-à-dire qu'ils doivent compléter l'exercice d'identification d'aires protégées candidates avec lequel les « parties intéressées devraient être généralement en faveur » d'ici le printemps 2012.
- Le MDDEP a récemment dévoilé la méthode de consultation qu'il entend prendre afin de consulter les régions : il prévoit travailler avec les CRRNT et les DGR du MRNF.

Voir Annexe : Démarche, composition, et mandat.

ACTUALISATION DU MANDAT

- Nous proposons :
 - la dissolution du comité APC existant;
 - la mise en place d'une **équipe restreinte** composée de cinq personnes : Luc Lavoie, Jonathan Roy, Patrick Morin, un professionnel du MDDEP et un professionnel du MRNF.
- Cette équipe aura pour **mandat** de proposer des noyaux de conservation afin de réduire significativement les carences de représentativité écologique du réseau d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent. Ces carences sont identifiées dans le *Portrait du réseau d'aires protégées au Québec* et les fiches d'analyse de carences produites par le MDDEP. La proposition sera basée sur les trois pôles du développement durable.
- Les **outils** qu'utiliserait l'équipe seraient :
 - Les opportunités de conservation réalisées par le MDDEP à la demande du comité;
 - Les analyses de sensibilité forestière réalisées par les BCAAF;
 - Les cartes déposées par les BCAAF à Smartwood pour leur demande de certificat.

RAPPORT

- Cette proposition d'aires protégées sera déposée à la prochaine rencontre de la CRRNT pour arbitrage entre les différentes options. Les commissaires devront se concerter afin d'aviser la CRÉ sur la proposition et la bonifier.
- La CRRNT devra procéder à une analyse d'impact économique & sociale sur la proposition déposée par le comité pour discussion et concertation entre les commissaires avant d'aviser la CRÉ sur la proposition.
- La CRRNT devra analyser les possibilités de modèle de compensation pour d'éventuelle perte en volume pour l'industrie avant d'aviser la CRÉ sur la proposition.
- La CRRNT devra élaborer et proposer une formule d'implantation des aires protégées qui prendra en compte les impacts économiques, sociaux et environnementaux qui seront créés par leur mise en place.
- La CRÉ apportera les modifications nécessaires et ira ensuite en consultation publique régionale avec la proposition

COMMUNICATION

- La méthodologie retenue par le comité doit être accessible et vulgarisée afin de faire preuve de transparence et de faciliter la compréhension de la démarche par les intervenants.
- Si un groupe d'intervenants nécessite de l'information sur la démarche en cours avant les consultations publiques, l'équipe de la CRÉ pourra aller les rencontrer, au besoin. Il ne s'agit pas de rencontre de « négociations », mais bien d'information. Nous pensons ici notamment à la Corporation de gestion de la certification forestière au Bas-Saint-Laurent, à la Table Faune régionale, au Conseil régional de l'environnement ou à la Table des préfets.

ANNEXE 2 - PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II

Adopté par la CRRNT le 13 septembre 2011

MISE EN CONTEXTE

Le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier existe depuis 1995. C'est un Programme d'aide au financement de travaux en milieu forestier du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

En 2010-2011, les objectifs du Programme ont été spécifiés. Dorénavant, les projets financés devront respecter les objectifs suivants :

- contribuer à la production de la matière ligneuse afin de bâtir le capital forestier des régions;
- contribuer à la réalisation de projets conformément aux ententes de mise en œuvre du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT), référant aux catégories suivantes :
 - projets visant la protection, la mise en valeur et le développement des ressources du milieu forestier. Les ressources auxquelles réfère cet objectif sont la matière ligneuse, les habitats fauniques et les produits forestiers non ligneux;
 - projets récréotouristiques structurants en milieu forestier;
 - projets multiressources (gestion intégrée des ressources).

Auparavant, un appel à projets public était réalisé par la CRÉ pour les projets d'envergure locale et régionale. Les projets étaient soumis ensuite à un comité de sélection.

Le 29 avril dernier, le C.A. de la CRÉ a adopté la proposition suivante concernant l'enveloppe régionale du Volet II:

« Nous proposons que les projets de l'enveloppe régionale ne fassent plus l'objet d'un appel à projets grand public. À la place, l'enveloppe régionale serait affectée exclusivement aux projets touchant directement la mise en œuvre du PRDIRT.

Pour ce faire, les commissaires de la CRRNT seront mis à contribution afin d'établir les priorités de la mise en œuvre du PRDIRT, de solliciter les partenaires et de déterminer de l'affectation du budget de l'enveloppe régionale. »

- Renouvellement du fonctionnement - Volet II, avril 2011

ÉTAT DE SITUATION

Pour la saison 2011-2012, l'enveloppe régionale du Volet II est de 231 560\$. L'entièreté de cette somme doit être engagée au 31 mars 2012.

Un plan de mise en œuvre du PRDIRT est actuellement en discussion au niveau de la Commission. Ce plan identifie les principales priorités d'action pour la période 2011-2013 ainsi que le montage financier afférent. Suite à l'adoption de ce plan, une entente sera signée avec le MRNF pour la poursuite des activités de mise en œuvre.

RECOMMANDATION

Conformément à l'esprit du Programme et à la résolution du C.A. du 29 avril dernier, il est proposé que l'enveloppe régionale 2011-2012 du volet II soit affectée à la mise en œuvre du PRDIRT selon la répartition suivante :

Activités	Budget
Chantier prioritaire - Planification et financement des chemins multiutilisateurs (fiches 4.1 et 4.2 du plan de mise en œuvre)	100 000\$
Développer une stratégie de valorisation des sous-produits de la transformation des bois (fiche 1.4 du plan de mise en œuvre)	50 000\$
Appuyer le développement de centres de valorisation de la biomasse agroforestière	25 000\$
Autres opportunités structurantes (projets) non prévues initialement dans le plan de mise en œuvre du PRDIRT (voir les critères plus bas)	56 560\$

Les critères d'évaluation pour la sélection des opportunités structurantes (projets) pour la mise en œuvre du PRDIRT sont les suivants :

- Admissibilité au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II (voir le guide de présentation d'un projet - région du Bas-Saint-Laurent)
- Contribution des résultats attendus (livrables) aux priorités du PRDIRT
- Pertinence de la démarche et complémentarité à l'égard du plan de mise en œuvre du PRDIRT
- Fiabilité du promoteur et capacité à réaliser le projet dans les délais

Compte tenu des délais serrés pour 2011-2012 pour opérationnaliser les projets et de leur niveau de connaissance du PRDIRT, l'évaluation des opportunités structurantes (projets) sera réalisé par les employés de la CRÉ sur la base des critères retenus par la CRRNT.